

## Règlement pour l'attribution des récompenses aux examens de fin d'apprentissage

### Mode de primes aux meilleurs candidats

Le règlement suivant est adopté :

#### **Ferblanterie :**

un prix de Fr. 200.- pour la meilleure moyenne en théorie  
un prix de Fr. 200.- pour la meilleure moyenne en pratique

#### **Sanitaire :**

un prix de Fr. 200.- pour la meilleure moyenne en théorie  
un prix de Fr. 200.- pour la meilleure moyenne en pratique

#### **Chauffage :**

un prix de Fr. 200.- pour la meilleure moyenne en théorie  
un prix de Fr. 200.- pour la meilleure moyenne en pratique

#### **Projeteur en technique du bâtiment sanitaire :**

Un prix de Fr. 200.- pour la meilleure moyenne en connaissances professionnelles  
Un prix de Fr. 200.- pour la meilleure moyenne en pratique

#### **Projeteur en technique du bâtiment chauffage :**

Un prix de Fr. 200.- pour la meilleure moyenne en connaissances professionnelles  
Un prix de Fr. 200.- pour la meilleure moyenne en pratique

#### **Projeteur en technique du bâtiment ventilation :**

Un prix de Fr. 200.- pour la meilleure moyenne en connaissances professionnelles  
Un prix de Fr. 200.- pour la meilleure moyenne en pratique

#### **Constructeur d'installations de ventilation**

Un prix de Fr. 200.- pour la meilleure moyenne en connaissances professionnelles  
Un prix de Fr. 200.- pour la meilleure moyenne en pratique.

Au total, un montant de l'ordre de Fr. 2'800.- par année est à budgéter.

Les ex-æquo seront récompensés à parité, soit Fr. 200.- respectivement chacun.

Les AFP ne sont pas récompensés.

- Adopté par le Comité de l'ANTB le 22 août 2001.
- Branche chauffage ajoutée le 27 juin 2005.
- Branches projeteurs en technique du bâtiment ajoutées le 26 juillet 2010.
- Ferblantier FIS 3<sup>ème</sup> année supprimé le 30 mai 2011 (n'existe plus).
- Constructeur d'installations de ventilation ajouté le 28.06.2011.
- Retour de la barre de note 5, seules les notes de 5 et plus sont récompensées (2012).
- Suppression de la prime pour la moyenne générale (2014), à cause des notes d'entreprise manquantes.

Le Président

Le Secrétaire